



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0183

Dossier AAUC/CTC N°: 13077

Maître d'ouvrage - raison sociale	Commune de Petreto-Bicchissano		
<i>Adresse</i>	Mairie 20140 Petreto Bicchisano		
<i>CODE NAF</i>			
<i>SIRET</i>	21 200 211 700 019		
<i>Responsable Légal</i>	Jacques NICOLAI		
Opération	Diagnostic énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public		
Lieu de réalisation	Petroto-Bicchisano (Corse du Sud)		
Date prévisionnelle de réalisation	Juillet 2013 - Novembre 2013		
CPER 2007-2013	ProDEME (ADEME/CTC)		
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER	non		
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle	non		
Instructeurs :			
ADEME :	ELORRIAGA Julie	AAUC/CTC :	AMBACH ALBERTINI Judicaël
Gestionnaires :			
ADEME :	CASAMATTA Marie-Christine	AAUC/CTC :	BOUAZZA Sonia

ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande	14/06/2013	Date de la demande	14/06/2013
Date de réception	25/10/2013	Date de réception de la demande	18/06/2013
Date d'accusé de réception	28/10/2013	Date AR du dossier complet	03/10/2013

Date du Comité de Gestion	18/11/2013
----------------------------------	------------

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	sans objet
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Non concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Sans objet

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Le diagnostic énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public de la commune permettra d'identifier les travaux permettant de faire des économies d'énergies.
CTC / AAUC	Avis favorable. Le projet entre dans le cadre de la fiche n°2 de la convention PRODEME. Le diagnostic énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public permettra à la commune d'engager des actions cohérentes et prioritaires sur son patrimoine.

ANNEXE TECHNIQUE

ANNEXE 1 - Annexe Technique

Contexte :	La Commune de Petreto-Bicchisano souhaite engager un diagnostic énergétique sur ses bâtiments communaux et sur l'optimisation de son éclairage public.
Lieu de réalisation :	Petreto-Bicchisano, en Corse du Sud
Description technique de l'opération :	<p>Il s'agit d'un diagnostic élargi au périmètre du patrimoine de la commune qui permettra d'améliorer la performance énergétique des équipements.</p> <p>Il est envisagé de réaliser deux diagnostics :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'une part, sur les bâtiments publics, afin d'améliorer leurs performances énergétiques- d'autre part, sur les installations d'éclairage public conformément au Cahier des Charges ADEME-CTC <p>Il s'agira ainsi d'identifier les faiblesses et potentiels d'économie d'énergie pour les bâtiments et équipements afin d'orienter l'action de la commune en matière d'investissement et de maîtrise de l'énergie.</p>
Contenu du rapport final	<p>Rapport d'étude (format papier et numérique) Tableaux associés</p> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision n°1328C0183

Dossier PRODEME n°13077

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en œuvre avec la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et l'Etat dans le cadre du PROgramme de Développement des Energies renouvelables et de Maîtrise de l'Energie (PRODEME) 2013. Le rattachement sera précisé ultérieurement par simple courrier de l'ADEME.

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

Postes de dépenses	Coût de l'opération (€ HT)	Dépenses éligibles à justifier (€ HT)
Diagnostic bâtiments communaux et éclairage public	18 450,00 €	18 450,00 €
Total	18 450,00 €	18 450,00 €

Le maître d'ouvrage est une collectivité qui récupère la TVA.

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Cette opération relève du secteur non concurrentiel.

S'agissant d'une collectivité, le taux maximum d'aide publique est de 80% du coût admissible. Dans le cas d'une étude ou d'un accompagnement technique, le coût admissible pour le calcul de l'aide correspond au coût de l'étude plafonné à 50 000€

Modalités de calcul	L'aide maximale du Prodeme est de 80% des coûts admissibles :	
	Coûts admissibles	18 450,00 €
	Aide max Prodeme	14 760,00 €

3 - Plan de financement prévisionnel

ADEME	14 760,00 €	80,00%
Bénéficiaire	3 690,00 €	20,00%
TOTAL	18 450,00 €	100,00%